



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 203-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 11 septembre 2023 :

Règlement #203-2023 – Règlement relatif à la régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alfred et au maintien de l'ordre durant ses séances du conseil municipal

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Alfred, ce 12 septembre 2023

Émilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière